

Gouvernance

+ La CNIL intègre INNOOO en tant que partenaire du débat public sur les Enjeux éthiques des algorithmes.

David Commarmond

Datafication du quotidien, big brother et little sisters, gouvernementalité algorithmique, innovation ouverte, artificialisation de l'homme en tant qu'objet, transhumanisme et fin de l'humanisme... autant de mots clefs qui suscitent enthousiasmes ou craintes quant aux conséquences économiques, politiques et sociales d'algorithmes non contrôlés.

En parallèle, le gouvernement a récemment promulgué la loi « République Numérique » tandis que l'Europe a publié en avril 2016 un nouveau règlement « relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données » ; règlement qui entrera en vigueur en mai 2018.

Dans ce cadre, la CNIL a ouvert un débat public auquel le réseau INNOOO a souhaité s'associer par l'intermédiaire de son groupe de travail «ETHIQUE NUMERIQUE» qui définit les grandes orientations des 4 modules du projet INNOOO (Moteur de recherche, Réseau social municipal, Tutoriels d'éducation numérique, Développement économique) en élaborant un questionnaire (questionnaire en téléchargement ici) envoyé à tous les membres INNOOO ou renseigné par toutes les personnes volontaires afin d'écouter, analyser et comprendre les implications éthiques de l'utilisation des algorithmes à l'heure de la mainmise du GAFAM sur nos données personnelles.

Un colloque de synthèse se déroulera le 20 septembre à Paris pour restituer les résultats (programme en pièce jointe) sur un sujet aux multiples dimensions.

Pour le réseau INNOOO, ces travaux s'inscrivent dans le cadre plus global de reconnaissance de la Personnalité numérique du citoyen, véritable Ethique numérique à construire dans le prolongement de l'article 6 (« Chacun a le droit à la reconnaissance en tous lieux de sa personnalité juridique. ») de la **Déclaration universelle des Droits de l'Homme de 1948**, (lien actif) afin de compléter cet article 6 traitant de la Personnalité juridique par une définition de la Personnalité numérique du citoyen à l'heure d'internet mais aussi des objets connectés, des drones, des technologies prédictives, des NBIC et des robots auto-apprenants qui vont spolier, sous le contrôle du GAFAM, les citoyens de leurs données personnelles et de leur libre arbitre.

Une participation massive à cette initiative permettra d'avancer dans cette prise de conscience de la nécessité de cette définition de ce droit fondamental du citoyen que sera la Personnalité numérique intégrée aux Droits de l'homme mais aussi à la morale et au droit ainsi que le définit Luc Rubiello Fondateur d'INNOOO :

"Le réseau INNOOO milite pour que l'Ethique numérique s'incarne dans la définition de la Personnalité numérique du citoyen car si le droit sans la morale c'est le droit du plus faible, la morale sans le droit c'est la loi du plus fort. »

A propos d'Innooo :

Moteur de recherche web francophone, indépendant et Fabriqué en France, Innooo refuse de baser son modèle économique sur la publicité et a pour objectif de fournir les informations les plus pertinentes possible sans liens commerciaux ni publicitaires. Innooo est une alternative crédible aux moteurs de recherche et aux réseaux sociaux américains pour tous les francophones qui pensent

que leur part de marché est excessive.

INNOOO est également un Réseau social municipal qui permet aux citoyens inscrits de communiquer et de gérer leur Personnalité numérique en mettant en avant les liens qu'ils souhaitent voir apparaître dans les premiers les concernant après une requête dans le moteur de recherche sur leur prénom et leur nom.

Innooo intègre des Tutoriels conçus et validés par des contributeurs experts du domaine traité et lancés avec la CNIL.

Après avoir lancé le Pacte numérique pour l'indépendance et la sécurité internet de la

France, <http://www.mesopinions.com/petition/medias/pacte-num-rique-ind-pendance-curit/26926>

le réseau INNOOO devient Partenaire du débat public de la CNIL sur les Enjeux éthiques des algorithmes :

<http://www.innovativity.org/innooo-partenaire-cnil-enjeux-ethiques-des-algorithmes-ia.pdf>

Source :

<http://www.veillemag.com>